

Journal of the Canadian Historical Association Revue de la Société historique du Canada



Un instrument pour une histoire sociale à double échelle : la base de données relationnelle

Claire Dolan

Volume 2, Number 1, 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031030ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031030ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (print)

1712-6274 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dolan, C. (1991). Un instrument pour une histoire sociale à double échelle : la base de données relationnelle. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 2(1), 115–129.
<https://doi.org/10.7202/031030ar>

Article abstract

Because of its flexibility, the relational data base allows a measure of sophisticated informational manipulation while preserving the integrity of the individual fact. For the social historian who believes that graphs and statistical tables do not explain everything, it provides an essential alternative. As an instrument in understanding history, its efficacy depends upon the ability with which the historian structures the input. As a result, the use of relational data bases requires a careful prior consideration of the relationship among the sources available, the problem to be examined, and the historical approach chosen. This article presents an example of these connections, working with a relational data base consisting of marriage contracts and wills from the sixteenth century.

Un instrument pour une histoire sociale à double échelle: la base de données relationnelle

CLAIRE DOLAN

Résumé

La base de données relationnelle permet, grâce à sa flexibilité, des manipulations fines qui préservent le caractère spécifique des données. Elle constitue, pour les historiens du social qui croient que les courbes et les tableaux statistiques n'expliquent pas tout, une alternative indispensable. Son degré d'efficacité, comme instrument de l'histoire, tient toutefois à la façon dont l'historien structure les données qui l'alimentent. Par là, l'utilisation de la base de données relationnelle exige une réflexion préalable très précise de la part du chercheur quant aux rapports qu'il établit entre ses sources, les problématiques qu'il tente de résoudre et sa propre vision de l'histoire. Cet article donne un exemple de ces rapports, à partir d'une base de données relationnelle mettant en oeuvre une série de contrats de mariage et de testaments du XVI^e siècle.

* * * *

Because of its flexibility, the relational data base allows a measure of sophisticated informational manipulation while preserving the integrity of the individual fact. For the social historian who believes that graphs and statistical tables do not explain everything, it provides an essential alternative. As an instrument in understanding history, its efficacy depends upon the ability with which the historian structures the input. As a result, the use of relational data bases requires a careful prior consideration of the relationship among the sources available, the problem to be examined, and the historical approach chosen. This article presents an example of these connections, working with a relational data base consisting of marriage contracts and wills from the sixteenth century.

La difficulté en histoire n'est pas de poser de nouvelles questions mais de trouver les moyens d'y répondre. Dans l'arsenal des chercheurs, l'érudition et l'esprit critique ont une fonction essentielle, mais, dès qu'il s'agit d'histoire sociale, l'utilisation d'outils informatiques est devenue à toutes fins pratiques incontournable. Chiffriers et bases de données sont des préalables qu'il serait oiseux de remettre en question, dans la mesure où tant de résultats de recherches reposent sur leur usage. Les spécialistes historiens de ces techniques se sont donnés des lieux où ils échangent entre eux¹ et où peuvent puiser

1. La revue *History and Computing* et la revue *Computers in the Humanities*, pour n'en nommer que deux. La Société historique du Canada abrite également un Comité de l'Informatique qui offre à ses membres une série de services et qui tient sa réunion annuelle dans le cadre du Congrès de la Société. L'essentiel de ce texte a d'abord été présenté dans le cadre d'une table ronde organisée par ce comité lors du dernier congrès.

les débutants, mon propos n'est donc pas de transposer ici les discussions qu'ils y tiennent.

Je voudrais plutôt montrer comment de tels outils peuvent servir une histoire sociale différente qui ne pose pas le chiffre comme seul argument, et attirer ainsi l'attention de ceux qui ont un jour rejeté les techniques informatiques, convaincus qu'elles étaient trop réductrices pour faire bon ménage avec l'érudition et le sens critique.

L'histoire sociale à double échelle, celle qui utilise à la fois le grand nombre et le cas, est particulièrement bien servie par l'un de ces outils: la base de données relationnelle, dont la grande flexibilité laisse à l'historien le parfait contrôle de ses opérations. L'efficacité de cette technique repose toutefois essentiellement sur la façon dont le chercheur structure ses données. En ce, les relations qu'établit le chercheur avec l'ordinateur reflètent moins les limites de la machine que les rapports que l'historien entretient avec son objet.

Les chercheurs qui n'ont pas une longue expérience des contrats de mariage et des testaments trouveront ici quelques suggestions de mise en oeuvre. Mais ce n'est pas là pour moi, l'essentiel. Décrire la structure d'une base de données relationnelle n'a de sens que si l'on rend compte, parallèlement, de la réflexion historique globale qui en a déterminé la teneur. Là se jouent les véritables enjeux historiques bien plus que dans les résultats techniques qui en découlent.

HISTOIRE SOCIALE ET MICRO-HISTOIRE

Entre le projet initial² et l'état de ma recherche à ce jour, les problématiques historiennes et les certitudes méthodologiques sur lesquelles ces problématiques reposaient se sont transformées. L'histoire sociale s'est ouverte à une plus grande complexité, abandonnant les assurances que conférait jadis la preuve par la "courbe" ou par le tableau statistique. Les historiens du social, touchés par des débats dont les aspects limites ont questionné la pertinence même d'une interprétation du social par l'histoire³, ont remis l'épaule à la roue. On ne croit plus maintenant que la pierre d'achoppement de l'historien

2. La première étape de ce projet a jadis été subventionnée par le C.R.S.H. Il ne s'agit pas toutefois d'une recherche assimilable aux grands projets qui exigent une équipe lourde et qui possèdent, après plusieurs années de fonctionnement, une expertise incomparable dont les petites recherches comme la mienne ont beaucoup à tirer. Les moyens financiers dont a bénéficié cette recherche ont permis d'engager un auxiliaire pour commencer l'entrée des données sur ordinateur (pendant un an), mais j'ai assumé moi-même la plus grande partie du travail technique qui s'en est suivi (poursuite de l'entrée des données, nettoyage des données, traitement etc.). L'utilisation de l'informatique ici doit donc être resituée dans le contexte "artisanal" qui a été le sien.
3. Voir à ce sujet le débat paru dans *American Historical Review* 94:3 (June 1989) qui consacre tout ce numéro à un "Forum" portant sur la question. Les commentaires de Joyce Appleby, "One Good Turn Deserves Another: Moving Beyond the Linguistic; A Response to David Harlan", *ibid.*, 94:5 (December 1989): 1326-32, portent sur le problème de la déconstruction de l'histoire et sont à insérer dans le même débat.

du social s'inscrive dans la définition de ses catégories socio-professionnelles⁴. D'une histoire sociale tantôt fonctionnaliste, tantôt structuraliste, on est passé à une histoire sociale où l'individu retrouve une place, où la notion de représentativité (jadis la clé de la mise en séries des données), est comprise autrement⁵.

Dans ce contexte, une saine humilité frôle parfois la démission face à l'interprétation du social mais de plus en plus se multiplient les travaux dont les enseignements ne peuvent plus être ignorés par l'histoire sociale traditionnelle. À côté de certains exemples de micro-histoire qui ne cherchent à tirer aucune conclusion quant au fonctionnement de la société⁶, un grand nombre de ces expériences utilisent ce changement d'échelle pour donner à l'histoire sociale une dimension plus précise et tenter, en multipliant les niveaux d'observation, de rendre de façon plus adéquate le fonctionnement complexe de la société. Des conclusions se dessinent: pour certains, l'incohérence et l'incertitude sont les seules règles sociales pensables dans une société d'Ancien Régime; pour d'autres, bien des incohérences ne sont telles que pour l'observateur et s'expliquent par le dynamisme des identités sociales que stimulent les "accidents" qui mettent en jeu les relations sociales. Les notions de jeu, de mensonge, de multiples positions donnent alors aux protagonistes l'autonomie nécessaire pour jeter dans un schéma social bien cohérent, le grain de sable qui enraiera la machine actionnée par l'historien⁷.

Pour avoir pratiqué jadis la mise en tableaux statistiques et les analyses qui s'y rattachent, je connais bien le sentiment de sécurité qu'elles génèrent. Je sais aussi que cette sécurité a pour corollaire la soumission de l'historien à ses résultats statistiques et les contraintes qu'entraîne cette soumission. C'est donc en toute connaissance de cause que j'ai voulu prendre un peu de recul face à cette façon de faire l'histoire. Persuadée que le social peut être observé à partir des individus, je m'associe donc à ceux qui refusent de plaquer sur une société des catégories toutes faites, définies ailleurs, par d'autres. Je crois plutôt que, si des traits généraux peuvent être décelés, chaque société doit être interprétée par rapport à elle-même. Les individus qui la composent gèrent ainsi leurs relations à partir de critères hiérarchisés qui ne sont pas immuables et qu'ils réévaluent constamment suivant les circonstances.

4. La discussion s'est ouvertement engagée quant à l'état de l'histoire sociale à la fin des années 80 notamment dans un numéro spécial des *Annales E.S.C.* (nov.-déc. 1989), à la suite d'un appel éditorial de la même revue intitulé "Histoire et sciences sociales. Un tournant critique?", *Annales E.S.C.* (mars-avril 1988): 291-3. Le débat est loin d'être clos.
5. Pour une discussion de la représentativité et de la place de l'individu dans l'analyse du social, voir la *microstoria* italienne autour des Giovanni Levi, Carlo Ginzburg et plus particulièrement autour de la revue *Quaderni Storici*.
6. La note critique de Thomas Kuehn "Reading Microhistory: The Example of *Giovanni and Lusanna*", *Journal of Modern History* 61 (September 1989): 512-34 en donne quelques exemples.
7. Voir, pour tout ce problème, Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989 et la préface de Jacques Revel qui pose tous les aboutissants de la micro-histoire, "L'histoire au ras du sol": i-xxxiii. Voir aussi Ronald F. E. Weissman, "The Importance of Being Ambiguous: Social Relations, Individualism, and Identity in Renaissance Florence", *Urban Life in the Renaissance*, ed. Susan Zimmerman et Ronald F.E. Weissman, Newark, University of Delaware Press; Londres et Toronto, Associated University Presses, 1988: 269-80.

C'est dans cette perspective que j'ai abordé les solidarités urbaines à la fin du XVI^e siècle à Aix-en-Provence. Parmi ces solidarités, quelle place les solidarités familiales tiennent-elles? Ainsi se posait pour moi au départ l'essentiel du problème.

UN ESPACE, UNE SOCIÉTÉ, UN MOMENT

Contrairement aux autres études de micro-histoire, mon terrain d'observation est un espace urbain. Ce caractère urbain, en ce qu'il donne lieu à des solidarités spécifiques liées aux fonctions de la ville et aux types de relations qui s'y jouent, m'intéresse en lui-même. Définie comme une société agro-urbaine, la ville d'Aix-en-Provence ajoute à sa fonction de centre de redistribution régionale de la laine, celle de capitale de la Provence. Le Parlement qui y siège, la Cour des Comptes, la Cour de la sénéchaussée fournissent un grand nombre d'emplois de différents niveaux qui font du monde de la robe, celui qui domine la ville. La fin du XVI^e siècle me permet par ailleurs d'observer les transformations d'une société qui réagit aux bouleversements que provoquent tout au cours du XVI^e siècle les interventions royales de plus en plus fréquentes, la perte de l'unanimité religieuse, la spécialisation du travail et sa plus grande réglementation, les effets de l'immigration massive.

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES EN VILLE

Seules les solidarités familiales seront considérées ici, les autres types de solidarités ayant été traités sans recourir à l'ordinateur. Les solidarités familiales qui m'intéressent étant celles qui se vivent à la ville, le premier problème à résoudre a donc été celui du nombre. Il était exclu de penser pouvoir analyser, sur plusieurs générations, cette société de 15 000 résidents, par ailleurs extrêmement mobile, comme on avait pu le faire pour des villages de quatre ou cinq cents habitants⁸. J'ai donc misé sur le hasard pour restreindre mon observation.

LES SOURCES: CONTRAT DE MARIAGE ET TESTAMENT

J'ai d'abord choisi, étant donné l'absence de cadastre pour cette époque et le peu de fiabilité des registres paroissiaux, de privilégier deux types d'actes notariés dont j'ai largement discuté ailleurs la pertinence et l'intérêt pour mon propos⁹: le contrat de mariage et le testament.

Dans un premier temps, mon objectif était de tracer autant de portraits de famille qu'il y avait d'actes et de considérer ces portraits comme des représentations datées que

8. La communauté de Peglio dans le diocèse de Côme, en Italie, étudiée par Raul Merzario, passe de 659 personnes en 1597 à 344 en 1712. Raul Merzario, *Il paese stretto. Strategie matrimoniali nella diocesi di Como secoli XVI-XVIII*, Torino, G. Einaudi, 1981. Voir là-dessus le débat auquel ce livre a donné lieu dans *Quaderni Storici* 51:3 (décembre 1982): 1075-93.

9. On peut consulter notamment "Solidarités familiales à Aix au XVI^e siècle". *Provence Historique* XXXII: 128 (1982): 145-52; "Famille et intégration des étrangers à Aix-en-Provence au XVI^e siècle". *Provence Historique* XXXV: 142 (1985): 401-11; "Géniteur ou gestionnaire? L'image du père à Aix-en-Provence au XVI^e siècle", *Histoire sociale/Social History*, XVIII: 35 (1985): 29-43; "The Artisans of Aix-en-Provence in the Sixteenth Century: A Micro-Analysis of Social Relationships", *Cities and Social Change in Early Modern France*, ed. Philip Benedict, Londres, Unwyn Hyman, 1989: 174-94.

les protagonistes se faisaient de leur famille. Toutes les catégories sociales étaient touchées par ce premier balayage qui misait essentiellement sur le hasard, puisque tous les registres de tous les notaires ont été dépouillés, pour cinq années complètes, tous les quatre ans¹⁰. La notion de *portraits* de famille est importante ici en ce qu'elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de reconstruire des familles réelles. Dans cette perspective, la même famille pourrait donner lieu à des représentations différentes selon les membres qui en tracent les contours. De la même façon, la notion de représentations *datées* met en évidence le fait que cette représentation soit celle d'un moment précis, celle d'un autre moment pouvant être passablement différente. Au niveau du temps observé, l'échelle est donc également réduite. Le court terme évite ici de confondre des individus dont les mécanismes d'identification à l'intérieur même des actes sont restreints et pour lesquels les problèmes d'homonymie s'accroissent à mesure que l'on étend la période observée. Il permet par ailleurs dans l'analyse des différentes représentations d'une même famille figée dans un moment de son histoire, d'isoler des autres facteurs, les effets produits par une différence de perspective.

Quelque 1 200 contrats de mariage et autant de testaments dessinent donc près de 2 500 portraits de famille. Chaque portrait peut comporter entre deux et vingt-cinq individus, le nombre de mentions d'individus présents dans ces actes s'établissant à près de 20 000.

Chaque portrait est objet d'analyse, il est donc important qu'il puisse être restitué dans sa cohérence à tout moment. Par contre, quand le même individu est présent dans des actes différents, les portraits de famille dans lesquels il apparaît doivent pouvoir être comparés. La base de cette première observation étant le portrait de famille et non l'individu lui-même, chaque individu est *a priori* considéré comme une personne différente chaque fois qu'il apparaît dans des actes différents. C'est dans un deuxième temps seulement que les individus qui apparaissent plusieurs fois sont identifiés, que les portraits de leur famille sont réunis pour comparaison et que des réseaux de relations peuvent être reconstruits. Il s'agit par la suite, à l'aide des portraits et des liens qu'ils ont permis de reconstruire, de déterminer les traits généraux qui s'en dégagent et les critères qui font que joue ou non une certaine forme de solidarité.

Le nombre d'individus présents dans ces actes imposait le recours au traitement mécanique des données. Paradoxalement, le résultat recherché n'était pas un résultat quantitatif. Je ne voulais pas perdre le caractère spécifique de ces individus en les dissimulant dans des tableaux statistiques où l'individuel n'avait pas de place, et par ailleurs les liens entre les individus revêtaient une importance primordiale. La structure de la base de données devait donc tenir compte du type d'informations contenues dans la source, mais également refléter les impératifs qui présidaient à leur mise en relations.

10. Puisqu'il s'agit d'un sondage, il est exclu de considérer les informations qui découlent de ces seuls documents pour un traitement concernant la transmission du patrimoine ou pour une reconstitution des familles. Le principe même de l'échantillon a été rejeté par tous ceux qui travaillent sur l'histoire de la famille dans sa réalité. Les "trous" volontairement constitués par les années non dépouillées constituent, pour l'histoire de ces familles, une impasse méthodologique que seule une recherche systématique des actes liés à chacune de ces familles pourrait résoudre.

LA STRUCTURE DE LA BASE DE DONNÉES

Entre le moment de sa conception (1984) et maintenant, la structure de la base de données utilisée pour traiter toutes ces informations s'est un peu modifiée¹¹. À mesure que la problématique de la recherche s'est précisée, certaines parties de la base de données se sont avérées inutiles ou peu révélatrices. Les "modes" historiennes se sont aussi transformées et l'intérêt de certaines données m'est bientôt apparu moins évident.

La critique de mes documents m'a conduite à considérer le testament et le contrat de mariage comme deux portraits de type différent: le testament donnait une image de la famille observée habituellement à partir de la souche, le contrat de mariage proposait une image inversée par rapport au testament et devait être analysé à partir du point de vue des rejetons. Il était donc nécessaire de séparer le traitement fait à l'un et à l'autre. J'ai donc constitué deux structures différentes: une pour chaque type de document. Toutefois, les mêmes principes ont été respectés dans l'élaboration de chacune des deux structures.

Un premier ensemble regroupe les informations liées au DOCUMENT lui-même. Cet ensemble est identifié par un numéro d'acte qui me permet par la suite de relier entre elles toutes les données issues de cet acte. Grâce à cet ensemble, je peux reconstituer à tout moment la cohérence de l'acte, et minimiser ainsi les effets d'un découpage par ailleurs nécessaire pour l'analyse.

Un deuxième ensemble traite les informations ayant trait à chaque INDIVIDU mentionné dans cet acte. Tous les individus qui y sont nommés reçoivent un numéro qui, associé au numéro de l'acte dans lequel ils se trouvent, constitue la clé qui relie tous les éléments de l'ensemble. L'attribution systématique du numéro 1 à l'époux et du numéro 2 à l'épouse, ainsi que du numéro 1 au testateur facilite le tri entre les principaux acteurs des actes retenus et permet de concentrer le traitement sur eux, si on le souhaite.

Un troisième ensemble regroupe les DONS faits dans chaque acte. L'ensemble DONS est relié au document par le numéro de l'acte; comme chaque don a fatalement un donateur et un donataire, il est également relié à l'ensemble INDIVIDU puisque seuls les numéros de ceux-ci sont utilisés chaque fois qu'un individu est en cause.

Le contenu de l'ensemble DOCUMENT se présente comme suit:

CONTRATS DE MARIAGE

ACTES

ACTENU, DATE, NOTAIRE, COTE, ETAT_ACTE
--

11. Cela tient à l'évolution de la recherche et à l'apparition de logiciels de bases de données relationnelles plus performants et mieux adaptés à mes besoins. À partir des nécessités de ma recherche, les données ont d'abord été structurées pour être traitées par DBase III. Je suis présentement à peu près convertie à l'utilisation d'Oracle pour lequel, avec l'aide de Jose Igartua, j'ai entrepris les modifications nécessaires à la structure de mes données.

ACTENU, MAR_DOUBLE, EMANCIP

ACTENU, LIEU

TESTAMENTS

ACTES

ACTENU, DATE, NOTAIRE, COTE, ETAT_ACTE, TYPE

ACTENU, ETAT-SANTE, PROTESTANT, DISCRISEX, AUTRE_ACTE, FORCE, SEPULTURE

ACTENU, LIEU, ANTECEDENT

Des colonnes visant à identifier le document et son constructeur (le notaire) se retrouvent dans les deux types de documents. ACTENU contient le numéro de l'acte. L'ETAT DE L'ACTE indique si l'acte est incomplet, difficilement lisible ou dans un bon état. Cela permet d'avoir toujours à l'esprit la possibilité d'éventuelles distorsions (dans le cas d'un acte difficilement lisible par exemple). La colonne LIEU, contient les informations relatives au lieu où l'acte a été signé (dans la boutique du notaire ou plus fréquemment chez l'un des assistants au contrat), information non négligeable dans une étude sur les solidarités.

Le CONTRAT DE MARIAGE est un document fort simple, le contenu de l'ensemble DOCUMENT qui le concerne reflète cette simplicité et n'a guère besoin d'explication. Deux colonnes lui sont propres et permettent le repérage des cas particulièrement intéressants: l'une indique si le contrat est signé dans le cadre d'un mariage double, l'autre si le mariage donne lieu à une émancipation.

Contrairement au CONTRAT DE MARIAGE, l'acte testamentaire peut revêtir différentes formes juridiques: le testament proprement dit, le codicille, la donation pour cause de mort. La colonne TYPE permet de préciser à quel type se rattache le document en cause, donc de tenir compte de tous les actes testamentaires tout en gardant la possibilité de réduire l'observation aux seuls testaments, par exemple. Le groupe de colonnes suivantes nous aide à définir le profil du testateur, sans recourir aux relations qu'il exprime dans le testament. Alors que l'ETAT_SANTÉ est donné de façon précise, on ne fait que pointer les autres catégories de ce sous-groupe lorsque la catégorie est pertinente à l'acte. DISCRISEX est pointé quand le testament contient une exclusion des femmes; AUTRE_ACTE, quand le testament réfère précisément à des actes notariés antérieurs; FORCE, quand un testateur inclut dans son testament une clause qui permet d'annuler un futur testament qui aurait été fait sous la menace (il s'agit d'une espèce de code secret déterminé par le testateur et qui doit apparaître dans les testaments postérieurs, le testament stipule que l'absence de ce code indiquera que le testateur a changé

ses dernières volontés sous la menace! . . .). SEPULTURE contient le lieu codé où le testateur veut être enterré.

Parce qu'ils contiennent des numéros d'individus, ANTECEDENT et LIEU, font partie d'un sous-ensemble. ANTECEDENT indique si le testateur mentionne, pour le lieu de sépulture qu'il a choisi, des antécédents. Ils peuvent être mentionnés par un nom générique: "mes prédécesseurs", "mes parents défunts", ou par une identification précise; dans ce dernier cas, l'individu ainsi identifié reçoit un numéro d'individu, intègre l'ensemble INDIVIDU et c'est ce numéro qui est entré dans la colonne ANTECEDENT.

Le contenu de l'ensemble INDIVIDU se présente comme suit:

CONTRATS DE MARIAGE

INDIVIDUS

ACTENU, REFER, NOMS, NOMT, PRENOM, SEXE, EPITHETE, AGE, PROFESSION, HABITAT, ORIGINE, VIV-DEC, PRE-ABSENT, VEUF

ACTENU, REFER, AUTORISE, ASSISTE

GRAND_PERE, PERE, PARATRE, CONJOINT, FILS, PETIT_FILS, FRERE FRERE_UTE, STEPSON, BEAU_FRERE, BEAU_FILS, ONCLE, COUSIN, COUSIN_GER, NEVEU, PARENT, PARRAIN, FILLEUL, MAITRE, COMPERE, AMI, COMPAGNON, ASSOCIE, NOURRICIER, DOMESTIQUE, TUTEUR

TESTAMENTS

INDIVIDUS

ACTENU, REFER, NOMS, NOMT, PRENOM, SEXE, EPITHETE, AGE, PROFESSION, HABITAT, ORIGINE, VIV_DEC, VEUF, STATUT

ACTENU, REFER, AUTORISE, EXECUTEURS

PERE, PARATRE, CONJOINT, FILS, PETIT_FILS, PEFL_CO, A_PETIT_FI, A_PEFL_CO, FRERE, FRE_UTE, STEPSON, BEAU_FRERE, BEAU_FRECO, BEAU_PERE, BEAU_FILS, ONCLE, ONC_CO, GRAN_ON, GRAN_ON_CO, PARRAIN, COUSIN, COUSIN_CO, PETIT_COUS, PET_COUCO, NEVEU, NEVEU_CO, PETIT_NEVE, PET_NEV_CO, PARENT, FILLEUL, MAITRE, COMPERE, AMI, COMPAGNON, ASSOCIE, CONFRERE, DOMESTIQUE, TUTEUR, FIANCE, VOISIN, GRAND_PERE, GRAND_PECO, A_GRD_PERE, A_GRD_PECO.

Les colonnes de la première boîte ne contiennent aucune référence à d'autres individus. Le numéro de l'acte est obligatoirement présent, REFER est un numéro attribué à l'individu en cause. Chaque individu est constamment identifié par ces deux numéros conjointement. NOMT est le nom entré avec la graphie trouvée dans le document, il a été transformé par la suite en NOMS qui uniformise graphies et variations des toponymes. Cette uniformisation est une procédure délicate et elle reste encore aujourd'hui l'un des problèmes les plus débattus. Pour cette raison, les deux formes (NOMS et NOMT) apparaissent toujours côte à côte dans les listes d'individus. Le problème de la systématisation des noms est toutefois partiellement atténué par le fait que le caractère même des documents utilisés engonce l'individu dans une série de relations qui constituent comme telle une forme d'identification. À aucun moment, le nom systématisé n'a servi de base à l'analyse, tout au plus a-t-il permis de pointer sur les listes ceux qui risquaient de partager des patronymes. EPITHETE est l'épithète d'honneur utilisé par le notaire pour décrire les individus, l'AGE s'exprime habituellement par une formule vague (plus de dix-huit, moins de vingt-cinq ans). Le lieu d'HABITATION est distingué du lieu d'ORIGINE, quand le document donne les deux informations. Le code utilisé est celui de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E) qui a attribué à tous les villes et villages français, un numéro déterminé selon les différentes instances administratives dont dépend chaque lieu (les deux premiers chiffres correspondent au département, les autres chiffres indiquent l'arrondissement, le canton et la commune). Comme tous les individus mentionnés dans le document sont relevés, il est important de préciser s'ils sont VIVANTS ou DÉCÉDÉS. De la même façon, il est crucial d'indiquer, pour les contrats de mariage, si l'individu est PRÉSENT ou s'il est ABSENT au moment de signer le contrat. Par ailleurs, la présence des personnes mentionnées dans le testament n'est pas une information retenue puisque dans presque tous les cas, ces dernières sont absentes au moment où le testateur dicte ses dernières volontés. La colonne VEUF est utilisée quand cette information sert à identifier un individu sans plus de précision (si l'individu est veuf de telle personne, cette information apparaîtra sous la rubrique CONJOINT et l'individu en question sera déclaré DÉCÉDÉ). Par ailleurs, STATUT que l'on ne retrouve que dans les testaments permet de noter des mentions comme premier fils, second fils, fils aîné, orphelin.

La deuxième boîte contient des rubriques qui mettent en évidence les individus qui ont un rôle actif dans l'acte. Pour les contrats de mariage, les personnes impliquées sont AUTORISÉES par d'autres personnes (le père, la mère, le frère etc. notamment dans les cas de fils non émancipés ou quand le bien transmis fait partie d'un avoir commun entre deux frères, ou encore quand la dot est prise à même l'héritage d'un chef de famille). AUTORISE contient donc les numéros d'individus qui autorisent l'individu en cause à poser les gestes juridiques qu'il accomplit. C'est souvent la seule façon de déterminer les liens juridiques que certains individus ont les uns avec les autres. La recherche même des raisons pour lesquelles certaines personnes en autorisent d'autres met parfois sur des pistes inattendues. La rubrique ASSISTE est encore plus intéressante; elle contient les numéros d'individus qui assistent les mariés. En effet, se situent là les véritables acteurs des contrats de mariage. Ils sont en quelque sorte des "témoins" actifs dans la mesure où ils offrent presque toujours aux mariés un complément de dot. Alors que tous les individus actifs lors du contrat peuvent être AUTORISÉS, seuls l'époux et l'épouse seront ASSISTÉS. Le testateur quant à lui ne peut être assisté par personne, il

peut toutefois être autorisé. Finalement, EXECUTEURS contient les numéros des individus choisis par le testateur pour être exécuteurs testamentaires.

Les colonnes de la troisième boîte constituent les liens qu'entretient l'individu décrit dans la première boîte avec les autres individus de l'acte. En admettant que le numéro de référence de l'individu décrit dans la première boîte soit "un", la question à laquelle la colonne PERE répond est: "un" est père de qui?. Supposons que la réponse se présente ainsi: "un" est père de "trois", de "quatre", de "cinq" et de "six". Quand ce sera le moment d'entrer les informations concernant "trois", à la question "trois" est père de qui?", on pourra répondre: "trois" est père de "huit", mais à la question: "trois" est fils de qui? on répondra: "trois" est fils de "un", même chose pour "quatre", "cinq" et "six" qui sont inscrits aussi fils de "un". Par ailleurs, dans la mesure où nous avons des informations précises sur le fait que "trois", "quatre", "cinq" et "six" sont fils d'un même père et d'une même mère, à la question: "trois" est frère de qui? on répondra: "trois" est frère de "quatre", "cinq" et "six" et ainsi de suite. Les liens entre les individus présents dans un même acte sont ainsi restitués, à partir essentiellement de la parenté biologique.

En termes techniques, la première boîte constitue une table (dans la terminologie d'Oracle, un fichier dans la terminologie de Dbase III). Les liens de la troisième boîte par contre constituent autant de tables qu'il y a de types de liens (une table PERE, une table PARATRE, etc.). Ces tables sont constituées de 3 colonnes, l'une contenant le numéro de l'acte, l'autre le numéro de référence de l'individu qu'on relie, la dernière le numéro de référence de l'individu auquel il est relié. Ainsi, dans l'exemple précité, le numéro 1 serait inscrit dans la colonne individu, le numéro 3 dans la colonne père, la rangée suivante contiendrait le numéro 1 dans la colonne individu et le numéro 4 dans la colonne père, etc.

Le dernier ensemble, l'ensemble DONS a été traité différemment pour les contrats de mariage et les testaments à cause de la nature même des deux documents.

Je précise tout de suite que même pour les contrats de mariage, je n'ai que peu utilisé cette partie de la base de données. Je ne soutiendrais donc pas avec grande chaleur sa pertinence. Les données prennent beaucoup de temps à être codées, les nuances sont importantes et ont tendance à disparaître dès qu'elles sont mises en code. J'avoue qu'ici les études de cas m'ont été beaucoup plus utiles que la base de données elle-même, puisque je n'arrivais pas à traiter ces données autrement que quantitativement et que ce traitement m'a paru très vite inapproprié.

CONTRATS DE MARIAGE

DONS

ACTENU, DONATEUR, INTER_DON, BENEFI, INTER_BEN, TYPE, NATURE, DESCRIPT, SOURCE, DUREE, MOPAIE, PEPAIE, BLOC
--

Même si les mariés sont au centre du contrat de mariage, ils ne sont pas les seuls à recevoir à cette occasion des "dons". Dans cet ensemble chaque don est entré séparément, il peut donc y avoir pour chaque acte entre 3 et 10 dons en moyenne. En effet,

la dot n'est qu'un des engagements pris au moment du contrat. L'accompagnent toujours les dons mutuels que se font les époux en cas de prédécès, s'y retrouvent souvent aussi des augments de dot ou des dons faits à l'époux par ses parents etc.

DONATEUR correspond au numéro de l'individu qui donne. INTER_DON permet de noter si le donateur ne donne pas lui-même et s'il utilise un intermédiaire, le numéro de l'intermédiaire est alors noté. BENEFI est le numéro d'individu du ou des bénéficiaires du don, INTER-BEN contient le numéro des individus qui servent d'intermédiaires au bénéficiaire. TYPE indique le type de don en cause (dot, augment, donation etc.), NATURE contient des informations sur la nature du bien donné (vêtements, tissus, literie, blé etc).

DESCRIPT décrit le don fait: elle indique si le don porte sur un bien réel, sur les droits reliés à ce bien ou s'il ne s'agit que d'un usufruit. Elle précise aussi la proportion du bien qui fait l'objet du don, la localisation du bien, les conditions à remplir une fois le don obtenu, les conditions à remplir avant d'obtenir le don, un code pour les restrictions stipulées par le donateur et une évaluation du don précédée d'une qualification de cette évaluation (totale, partielle, périodique etc.). Dans la base de données initiale (DBase III), cette description correspondait à un champs et chaque information était repérée par la position qu'elle occupait dans le champs. Le traitement de ce champs était tellement compliqué et demandait tellement de temps que c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas eu le courage de l'effectuer. Convertie en une base de données plus performante (Oracle par exemple), il est fort à parier que cette section pourrait être traitée avec plus d'efficacité. Mon projet s'est toutefois transformé et a peu à peu laissé de côté le besoin d'un traitement automatique pour ces informations.

Les autres champs de cet ensemble visaient tous à préciser le plus exactement possible le don. Travail inutile, temps perdu.

Le contrat de mariage est simple. Le TESTAMENT, comme document, pose de plus sérieux problèmes. Les informations qu'il contient sont extrêmement riches mais les variations qu'il offre sont aussi beaucoup plus nombreuses. Après avoir tenté de systématiser les données liées aux "dons" effectués par les testateurs, j'ai finalement abandonné. Une systématisation fine rendait les regroupements impossibles, une systématisation grossière ne servait à rien. J'ai donc opté pour écarter l'analyse détaillée des dons par ordinateur et je n'ai gardé de ces dons que l'information me permettant de repérer certaines caractéristiques. C'est ce que j'aurais dû faire aussi pour les contrats de mariage, je l'ai compris par la suite.

TESTAMENTS

DONS

ACTENU, HERIT_UNIV, HERIT_UN2, HERIT_UN3, HERIT_UN4, HERIT_UN5, HERIT_UN6, USUF, DESHERITAG, REVOCATION, DOT, COHABITATION.

Des dispositions testamentaires liées au transfert des biens du testateur, seuls les héritiers universels ont été retenus ainsi que les stipulations d'usufruit. HERIT_UNIV contient

donc les numéros d'individus que le testateur a choisis comme héritiers universels, alors que les colonnes suivantes HERIT_UN2, 3, 4, 5, 6, indiquent les substituts de ces héritiers universels, par palier (si les héritiers choisis meurent sans enfants, le testateur leur substitue un tel et un tel qui constituent le premier palier de substitution, ils sont alors placés dans HERIT_UN2, si ces derniers meurent sans enfant le testateur leur substitue tel autre et tel autre, ce qui constitue le deuxième palier de substitution, et ainsi de suite). USUF contient les numéros d'individus auxquels le testateur confie l'usufruit de ses biens.

D'autres gestes m'ont semblé passablement significatifs pour mon propos: il s'agit des déshéritages, des révocations de donations antérieures, des stipulations de cohabitation et des constitutions de dot. De toutes les stipulations liées à la transmission des biens, je n'ai finalement inséré dans la base de données que les types de transmissions et les individus touchés par elles. L'informatique ici n'est utilisée que pour m'aider à repérer les cas intéressants qui doivent par ailleurs être analysés manuellement, en conjonction avec les informations apportées par d'autres documents.

POUR QUELLE UTILISATION?

Ces données ont été utilisées dans un premier temps pour établir la nature de l'échantillon. Il s'agissait essentiellement de moduler le caractère juridique de ces actes et de vérifier la part d'autonomie des contractants par rapport au droit et par rapport à son intermédiaire, le notaire. Mes vieilles habitudes n'étant pas si loin, le quantitatif surtout a été mis à profit, lors de cette première étape. Ce qui montre bien que la base de données relationnelle permet aussi les développements statistiques. Qui étaient les contractants, quels notaires fournissaient le plus d'actes etc? Tout ce qui pouvait être compté l'a été, dans le but de resituer le contexte de production des actes: il est apparu, par exemple, qu'il n'y avait pas vraiment de notaire de famille et que la clientèle ne se répartissait pas par métier ni même par catégorie socio-professionnelle mais plutôt à partir d'une spécialisation du notaire lui-même, dans certains types d'actes. Les relations entre les données ont par ailleurs été utilisées dans cette première étape pour discerner le rôle du notaire dans le choix de clauses spécifiques. Les colonnes NOTAIRE et DATE (ensemble ACTES) mises par exemple en relation avec les colonnes HERIT_UN2, HERIT_UN3 (ensemble DONS) pouvaient me laisser croire que certains notaires favorisaient les clauses de substitution. Pour mon propos, cette conclusion aurait été néfaste pour la crédibilité de la source testamentaire puisque celle-ci aurait révélé plus les "manies" du notaire que l'image que se faisait le testateur de sa famille. En ajoutant à ces premières relations les colonnes NOMS, NOMT et PRENOM (ensemble INDIVIDUS), j'ai pu découvrir, dans mon échantillon, les divers testaments d'une même personne, très souvent faits par des notaires différents. Il s'est avéré alors que le notaire ne jouait aucun rôle dans l'utilisation de la clause de substitution mais que la décision était bel et bien une décision du testateur.

Les schémas en annexe montrent comment toutes ces données peuvent être reliées les unes aux autres. La base de données permet ainsi de situer les individus présents dans ces actes, à un titre ou à un autre, dans un ensemble de réseaux qui les identifient à des degrés divers. Il s'agit essentiellement d'utiliser les diverses mentions d'un individu dans ces actes et les liens définis par ces mentions pour reconstituer à partir de

ces individus (et non à partir des actes) des ensembles de liens dont on peut par la suite mettre au jour les critères de construction (la famille, mais aussi l'origine géographique, le métier, la religion se sont révélés les critères les plus importants dans la construction de ces liens interpersonnels).

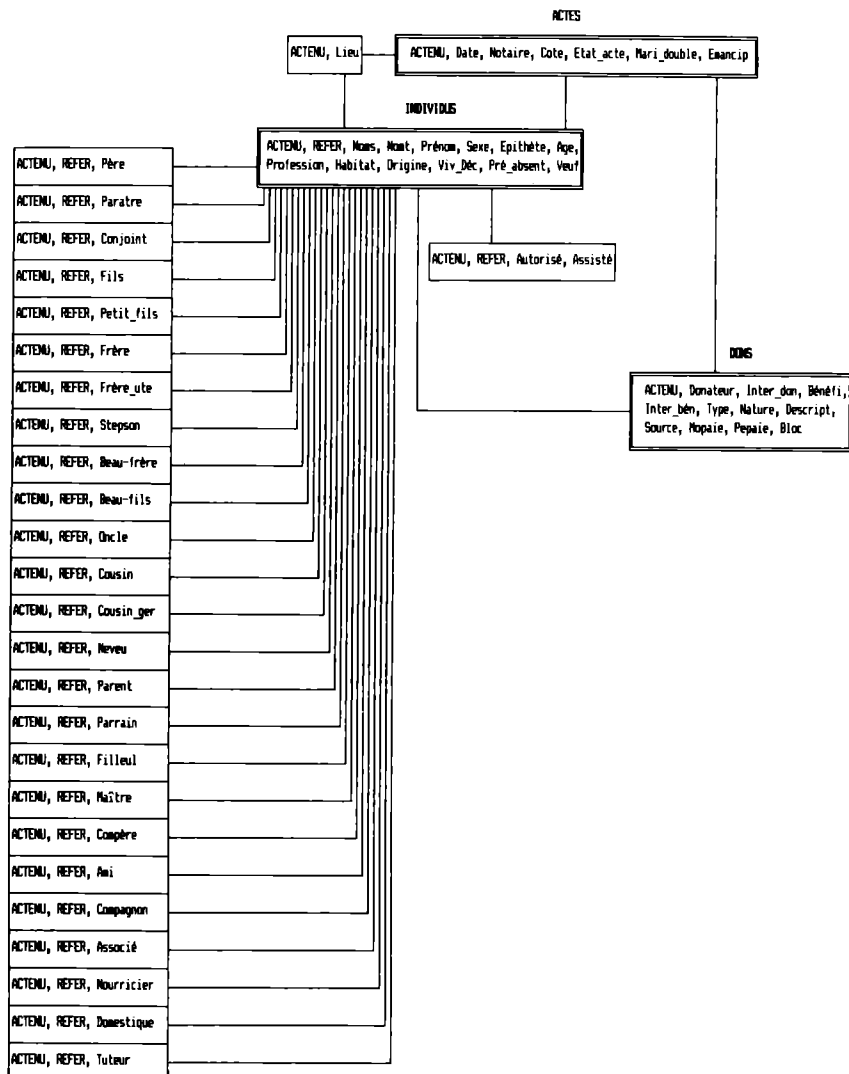
La base de données a servi essentiellement à retrouver les individus dans les différents actes et à déceler avec qui ils étaient ainsi associés. C'est cette souplesse de la base de données relationnelle qui en fait un outil si approprié à l'histoire sociale conçue dans une perspective micro-historique. Cependant, si je peux, grâce à elle, trouver dans un ensemble qui contient près de 20 000 mentions d'individus, ceux qui sont reliés d'une façon ou d'une autre à l'un ou à plusieurs d'entre eux, si je peux, avec le même outil, identifier les critères qui président à la constitution de ces réseaux, je n'ai résolu là qu'une partie du problème.

Le vrai travail de l'historien commence quand tous ces liens sont en place et qu'il faut comprendre pourquoi ils sont comme ils sont et ce qu'ils nous révèlent de la société observée. La base de données relationnelle a été utilisée ici essentiellement pour permettre le repérage et construire des hypothèses qui ont été par la suite vérifiées à l'aide du croisement de données qualitatives issues de diverses sources non exclusivement familiales. La partie quantitative du projet est donc considérablement limitée puisque les résultats recherchés ne sont pas des résultats de type quantitatif mais essentiellement des résultats qualitatifs. En effet, ce qui m'intéresse n'est pas de retrouver une "image moyenne" ou "typique"¹² de ce qu'étaient les solidarités familiales au XVI^e siècle mais plutôt de déterminer comment les relations interpersonnelles *se construisent* dans une société extrêmement mobile où les événements se déroulent très rapidement (période des guerres de religion) risquant de bousculer très violemment une structure loin d'être immobile. Les cas identifiés par cette procédure sont ensuite disséqués et étudiés sur une durée plus longue, l'étude du changement ne pouvant donner sa pleine mesure que si elle effectue de multiples aller-retour entre le court terme et le plus long terme. Ce modèle, mettant essentiellement en cause les comportements d'individus à l'intérieur d'une société, ne peut émerger de la seule exploitation d'une base de données relationnelle, si perfectionnée qu'elle soit. Il suppose le recours à une multiplicité d'instruments dont l'imagination de l'historien n'est pas le moindre.

Par rapport à l'énergie et au temps que la mise en oeuvre de ces documents a demandés, les résultats paraîtront toujours bien minces à certains. On ne peut en faire l'économie toutefois si l'on croit que la conjonction des deux façons de faire, celle du nombre et celle de l'unique, assure la dialectique la plus féconde pour aborder l'étude d'une société historique.

12. Pour une critique de cette idée du "type" en histoire, voir Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, plus particulièrement "Traces. Racines d'un paradigme indiciaire": 139-80.

Annexe 1 **Contrats de mariage : Structure des données**



Annexe 2 Testaments : Structure des données

